

Serbie - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères



Alertes et dernières minutes

ALERTE

Urgence Attentat – Vigilance renforcée pour les ressortissants français à l'étranger

Date de mise en ligne le : 18 mars 2026 Date de mise à jour le : 07 avril 2026

Compte tenu du relèvement, sur l'ensemble du territoire national, de la posture du plan Vigipirate au niveau Urgence attentat, une vigilance renforcée est recommandée à l'ensemble de nos ressortissants résidant ou de passage à l'étranger.

ALERTE

Hausse des cas de rougeole

Date de mise en ligne le : 13 mars 2026

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte sur la hausse des cas de rougeole en Europe et dans le monde, touchant adultes et enfants, avec parfois des formes mortelles.

La vaccination reste essentielle et contribue à éviter la transmission ou la dissémination de la maladie.

Plus d'information sur la fiche pratique "Rougeole".

Sécurité

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Zones de vigilance

SERBIE



Cette carte est indissociable du texte qui l'accompagne.

- | | |
|--|---|
|  Formellement déconseillé |  Vigilance renforcée |
|  Déconseillé sauf raison impérative |  Vigilance normale |

Dernière actualisation le 12/03/2026, information toujours valable à la date du jour

L'ensemble du pays est en vigilance normale.

Risques encourus et recommandations associées

Délinquance

La délinquance visible est faible en Serbie.

Il n'en demeure pas moins qu'une certaine vigilance doit être de vigueur, particulièrement en période touristique. Les vols « à la tire » recensés se produisent le plus souvent dans les lieux exposés et fréquentés : le centre de Belgrade, les gares routières et ferroviaires, les sites touristiques, les aires d'autoroutes, ou lors des grands festivals, comme celui de Exit à Novi Sad.

Le risque de vol de voiture existe, notamment celui de véhicules neufs et de valeur. Il est recommandé d'utiliser les parcs de stationnement sécurisés.

Risque routier et lié au transport

Les accidents dus aux comportements dangereux et aux infrastructures vieillissantes (pour ce qui est du transport routier) sont nombreux.

La vigilance est de mise en particulier sur les routes secondaires, où le risque de croiser des véhicules sans feux/phares, des engins agricoles, des carrioles ou des animaux sauvages est élevé.

L'application de la législation routière est extrêmement rigide. **Des peines de prison ferme sont fréquemment prononcées pour des infractions qui en France n'auraient entraîné que le paiement d'une contravention et le retrait de points.**

Les contrôles de vitesse se font par tous types de radars, y compris mobiles et camouflés. Sur autoroute, la vitesse moyenne est calculée.

Ne jamais enlever sa ceinture de sécurité, même lorsque le véhicule est à l'arrêt. Ce n'est possible que si le véhicule est correctement garé avec moteur coupé.

En cas d'accident, mettre les occupants du véhicule à l'abri mais ne pas déplacer le véhicule. Contacter la police, le cas échéant une ambulance, son assurance et penser à prendre des photos.

En cas d'altercation avec un autre automobiliste, ne jamais sortir de son véhicule.

En dehors du risque routier, il est à signaler que la vétusté et le manque d'entretien du réseau ferroviaire entraîne fréquemment des désagréments, et cause régulièrement des accidents.

Manifestations et rassemblements

Ces événements, même festifs, sont susceptibles de s'accompagner d'actes de violence commis par des groupuscules d'activistes, en particulier les hooligans des clubs de football de Belgrade, le Partizan et l'Étoile rouge. Il est conseillé aux voyageurs qui souhaitent assister ou participer à des rencontres sportives de se joindre à des déplacements organisés en groupe avec la garantie d'un accompagnement sur place par des

responsables des fédérations sportives serbes.

Par ailleurs, la guerre en Ukraine a pu entraîner une expression d'un soutien à la Russie notamment par certains courants d'extrême droite. Il est donc conseillé d'être prudent lors de discussions sur certains sujets (Ukraine, Otan notamment).

Des groupuscules ouvertement homophobes n'hésitent pas à manifester violemment en marge de rassemblements tels que la Marche des fiertés homosexuelles.

Enfin, les rassemblements de nature politique peuvent donner lieu à des violences. La plus grande prudence est recommandée, il convient d'éviter de les approcher.

Risque industriel

La zone industrielle de Pancevo est le principal facteur de risque à proximité immédiate de Belgrade. Dans cette zone se concentrent la principale raffinerie du pays, une importante unité de fabrication de caoutchouc synthétique et une usine d'azote. La présence de nombreuses casses automobiles au sein desquelles des incendies, parfois spectaculaires, se déclenchent constitue également un risque.

La ville de Novi Sad accueille également un important complexe pétrochimique sur son territoire, en particulier la deuxième plus grande raffinerie du pays.

Risques sismiques

Le risque sismique est relativement important en Serbie. Même si le pays est moins fréquemment un épicode, il est régulièrement affecté par les séismes qui se déclenchent dans les pays de la région (Roumanie, Macédoine du Nord, Croatie...).

Les tours et barres d'immeuble de la période « titiste » sont très mal entretenues, et le développement rapide et tous azimuts de l'urbanisme depuis les années 2010 fait que les contrôles de conformité aux normes n'ont pas toujours été correctement effectués.

Selon les experts, les zones les plus à risque sont celles du Sud et du Nord-Est de la Serbie, les plus proches des foyers sismiques de Roumanie et de la péninsule balkanique.

Il est recommandé de consulter la fiche Séismes.

Risque d'inondation

La Serbie est régulièrement l'objet d'inondations, souvent destructrices et parfois mortelles, au printemps notamment (cf. la grande inondation de 2014).

Le risque d'inondation est ainsi présent dans le bassin des rivières Sava, Danube, Tamis, Tisa, Drina et Morava où les crues sont assez fréquentes.

Le système de canaux, de barrages et de digues est mal entretenu, ce qui laisse planer un risque sur les zones adjacentes ou en aval.

Risque nucléaire

Il n'y a pas de centrales nucléaires en Serbie.

Les centrales de Kozlodouï en Bulgarie, de Krsko en Slovénie et de Cernavoda en Roumanie, voire de Paks en Slovaquie, constituent des risques. Il est recommandé de consulter la fiche Risque nucléaire.

Recommandations générales

Il est recommandé de :

- conserver en lieu sûr les documents d'identité et objets de valeur (éviter de les laisser dans les véhicules) ;
- faire des photocopies des documents d'identité ;
- éviter les abords de tout rassemblement ou manifestation.

Entrée / séjour

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Formalités d'entrée

Les citoyens de l'Union européenne peuvent se rendre en Serbie pour des séjours inférieurs à 90 jours munis soit d'un passeport (sans visa) soit d'une carte nationale d'identité dont la validité couvre au moins la durée du séjour.

Les autorités serbes ne reconnaissent pas la validité d'une carte d'identité ou d'un passeport qui aurait été antérieurement déclaré(e) volé(e) ou perdu(e) tout comme l'utilisation d'un titre de voyage pour réfugié non muni d'un visa pour la Serbie. Toute personne voyageant avec ce type de titre se verra systématiquement refuser l'entrée sur le territoire serbe et sera retenue en zone internationale le temps de son expulsion vers la destination de départ par un vol de la même compagnie, ce qui peut impliquer un séjour en zone d'attente de plusieurs jours.

Dans ce cas de figure, l'ambassade de France en Serbie ne peut en aucun cas intervenir.

Pour un séjour d'une durée supérieure à 90 jours, il conviendra de s'adresser à l'ambassade de Serbie en France avant le départ pour connaître les modalités d'obtention d'un visa.

En cas de circonstances imprévues, amenant à rester au-delà de 90 jours, il convient de se rapprocher sans délai du service des étrangers compétent pour le lieu de résidence. Il est possible de régulariser son séjour sur place à condition de disposer d'une raison valable justifiant son prolongement.

Pour ce qui est de la ville de Belgrade, il convient de se présenter au Bureau de l'immigration de la station de police située Savska 35 – 11000 Belgrade.

La régularisation du séjour ne se fait que sur présentation d'un passeport.

Les personnes qui ont prévu de rester au-delà de cette durée (expatriation, séjours professionnels, études, stages longs...) doivent contacter l'ambassade de Serbie et solliciter un visa de long séjour. Attention, les délais d'obtention du visa sont de plusieurs semaines, il est recommandé d'anticiper les demandes autant que possible.

Transit des véhicules en immatriculation provisoire

En raison d'une augmentation constatée du trafic illicite de véhicules de luxe, les autorités serbes ont décidé de restreindre l'accès à leur territoire pour l'ensemble des véhicules en immatriculation provisoire.

La seule possibilité de traverser la Serbie pour ces véhicules est désormais de respecter les deux étapes suivantes :

- Déclarer de manière claire à l'entrée de la Serbie, avant les contrôles, que le véhicule est soumis à douane (réglementation douanière du transit) ;
- S'attacher ensuite les services d'un transitaire (« spedicar ») qui va préparer des documents de transit. C'est le transitaire qui prend alors la responsabilité de s'assurer que le véhicule quittera effectivement la Serbie. Si la sortie du territoire ne peut être prouvée, le transitaire se verra infliger une forte amende, liée à la valeur du véhicule.

C'est pourquoi :

- La procédure est relativement chère (les prix pratiqués sont libres) ;
- Peu de transitaires acceptent de prendre le risque et de faire transiter les véhicules en immatriculation provisoire ;
- Les transitaires qui acceptent de le faire veulent s'assurer que les papiers seront bien remis aux douanes à la sortie de Serbie, et imposent qu'un de leurs agents accompagne le conducteur dans la voiture en transit jusqu'à la sortie de Serbie.

Les personnes qui auraient réussi à faire entrer en Serbie leur véhicule en immatriculation provisoire sans passer par un transitaire seront systématiquement arrêtées à la sortie du pays, se verront infliger une amende pénale et une amende douanière, et verront leur véhicule définitivement confisqué.

Extension de la validité des CNI

Les cartes nationales d'identité françaises (CNI) délivrées à des ressortissants majeurs entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont encore valables 5 ans après la date de fin de validité indiquée au verso, mais aucune modification matérielle de la carte plastifiée n'atteste de cette prorogation.

Les autorités serbes ont accepté officiellement cette prorogation. Toutefois, de façon à éviter tout désagrément pendant le voyage, il est fortement recommandé de préférer l'utilisation d'un passeport valide à celle d'une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité.

En cas de voyage uniquement avec une CNI, il convient de télécharger et d'imprimer la notice multilingue (PDF - 49,1 Ko) expliquant ces nouvelles règles.

Par ailleurs, dans tous les cas, les autorités serbes peuvent refuser un document détérioré, ou dont la photo ne permet plus l'identification.

Hébergement chez des particuliers

Tout voyageur se rendant en visite en Serbie et hébergé chez des particuliers doit déclarer sa présence au commissariat du quartier de la ville où il séjourne, dans les 48 heures qui suivent son arrivée. La déclaration doit se faire en présence de l'hébergeant ; la taxe à acquitter à cette occasion s'élève à environ 130 dinars (moins de 2 €).

Mineurs étrangers résidant en France

Afin de pouvoir retourner en France à l'issue de leur séjour en Serbie, les enfants mineurs étrangers résidant en France doivent impérativement se munir du Document de Circulation pour Etranger Mineur (DCEM) ou du Titre d'Identité Républicain (TIR) qui leur a été délivré par la préfecture.

Cas des personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou d'apatride en France

Afin de pouvoir entrer sur le territoire serbe, les titulaires d'un titre de voyage pour réfugiés ou apatrides doivent être titulaires d'un visa serbe obtenu avant le départ auprès de l'ambassade de Serbie à Paris. Les personnes qui ne seront pas titulaires de ce visa ne seront pas admises sur le territoire serbe.

Cas des personnes titulaires d'un récépissé de demande de première carte de séjour

Il est rappelé que les titulaires d'un récépissé de demande de première carte de séjour ne sont pas autorisés à voyager tant qu'ils n'ont pas obtenu leur première carte de séjour.

Règlementation douanière

Attention : les contrôles sont très fréquents, tant à l'entrée sur le territoire serbe qu'à sa sortie. En cas d'infraction à la réglementation pénale ou douanière, outre des contraventions et des peines de prison, la confiscation définitive de tout ce qui est transporté ainsi que du véhicule est possible.

Importation d'armes et de munitions

Les personnes physiques ne peuvent pas importer des armes et des munitions en Serbie sans autorisation préalable du Ministère du Commerce, du Tourisme et des Télécommunications.

L'ensemble des armes factices à gaz et des pistolets d'alarme sont considérés comme des armes à part entière. Le fait de les faire entrer sans autorisation sur le territoire serbe expose à de très lourdes peines de prison, à des amendes élevées, voire à la confiscation de son véhicule.

Droits et taxes

Avant tout déplacement avec des médicaments, il est recommandé de consulter le site internet des douanes serbes ou d'interroger l'ambassade de Serbie à Paris.

Les marchandises personnelles (usagées ou à caractère non commercial) des voyageurs sont exonérées de droits et taxes. La quantité de ces marchandises dépend de l'objet du voyage, de la profession du voyageur ou d'autres circonstances liées au voyage. Pour plus d'informations, il convient de se rapprocher du service des douanes.

En plus de leurs effets personnels, les voyageurs domestiques sont exonérés du paiement des droits de douanes pour les objets qu'ils introduisent depuis l'étranger (à caractère non commercial et pour leurs propres besoins, pour les besoins du ménage) et dont la valeur ne dépasse l'équivalent de 100 euros.

Pour les marchandises neuves d'une valeur inférieure à 3 000 €, il existe une procédure simplifiée de dédouanement : le taux de douane applicable est de 10%, auquel s'ajoute la TVA (au taux de 20 %).

Sont en outre exonérés de droits de douane, en sus des effets personnels et des médicaments prévus pour des traitements habituels :

- 50 cigarettes ou 10 cigares ou 25 cigarillos (jusqu'à 3 grammes par unité) ou 50 grammes de tabac à rouler ou une combinaison appropriée de ces produits,
- 1 litre de boisson spiritueuse ou 1 litre de vin mousseux ou liquoreux ou une combinaison appropriée de ces produits et 1 litre de vin,
- 1 flacon de parfum (jusqu'à 50 ml) ou d'eau de toilette (jusqu'à 25 ml).

Importation de médicaments

Les autorités serbes sont extrêmement strictes sur le contrôle des médicaments notamment l'été lors des voyages par voie routière. Il est important d'avoir toujours sur soi les ordonnances correspondant aux médicaments et aux quantités transportées. Certains médicaments autorisés en France sont interdits en Serbie.

Animaux

De manière générale, le transport non commercial d'animaux de compagnie est soumis à la présentation d'un certificat qui doit indiquer que toutes les conditions sont remplies pour leur transport.

Des conditions s'imposent pour l'importation en Serbie de chiens et de chats :

- L'animal doit être identifié par puce électronique (transpondeur) ou par tatouage apposé avant le 3 juillet 2011. Le tatouage doit être clairement lisible.
- L'animal doit posséder un document de voyage délivré par un vétérinaire agréé du pays d'origine, confirmant :
 - qu'il est à jour de la vaccination antirabique (contre la rage) au moment du voyage, (vaccination utilisée étant en accord avec les standards OMS), dans le cas d'un animal de plus de 3 mois,
 - qu'une période de 21 jours s'est écoulée dans le cas de la première vaccination antirabique,
 - que l'animal a séjourné au même endroit depuis sa naissance et qu'il n'a pas été en contact avec des animaux sauvages qui auraient pu être contagieux.

L'animal domestique doit disposer d'un certificat sanitaire conforme à un modèle européen, établi par un vétérinaire officiel du pays d'origine.

La compagnie aérienne Air Serbia accepte uniquement les animaux de compagnie jusqu'à 8 kg (poids de la cage compris ; pas de transport d'animaux en soute).

Pour les vols sur la compagnie Air France, toutes les conditions de voyage avec un animal sont disponibles sur le site de la compagnie aérienne. Il convient de noter que des vols Air France peuvent être opérés par la compagnie Air Serbia pour lesquels les règles de voyage des animaux de cette dernière s'appliqueront.

Importation de nourriture

Le voyageur peut introduire de la nourriture en quantité raisonnable (correspondant aux besoins personnels ou aux besoins d'un ménage) dans son emballage d'origine et étiquetée. Les produits alimentaires d'origine animale ne doivent pas provenir de pays depuis lesquels les importations et le transit sont interdits et leur poids total ne doit pas dépasser 1 kg.

Transport d'argent

Les sommes (espèces ou chèques), titres (actions, obligations, etc.) ou valeurs d'un montant égal ou supérieur à 10 000 € (ou l'équivalent en devises), transportées par une personne physique, doivent être déclarées aux douanes.

Voyageurs mineurs

Les voyageurs de moins de 18 ans ne peuvent pas introduire des boissons alcoolisées ou des produits du tabac.

Pour toutes questions relatives à la législation douanière en Serbie, il est recommandé de consulter le site officiel des douanes.

Santé

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Avant le départ

Un séjour à l'étranger implique pour tout voyageur de prendre certaines précautions en matière de santé. La rubrique ci-dessous mentionne les indications essentielles. Ces indications ne dispensent toutefois pas le voyageur d'une consultation chez son médecin traitant et/ou dans un centre de vaccinations internationales, suffisamment longtemps avant la date de départ pour permettre le rappel des vaccins si nécessaire.

Pour plus d'information, consulter la rubrique "La santé en voyage".

Frais d'hospitalisation et dépenses de santé

Afin de faire face aux frais d'hospitalisation et aux dépenses de santé, parfois très élevés à l'étranger, il est impératif de disposer d'un contrat d'assistance ou d'une assurance permettant de couvrir tous les frais médicaux (dont la chirurgie et l'hospitalisation) et de rapatriement sanitaire, au risque de ne pas avoir accès aux soins, y compris en cas d'urgence vitale. Ces frais ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'ambassade de France sur place.

De manière générale, le service public de santé en Serbie étant souvent surchargé, il est recommandé de privilégier pour les soins de base le recours aux cliniques privées plutôt qu'aux hôpitaux publics.

Recommandations pour la santé

Consulter si besoin son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) pour faire une évaluation de son état de santé et bénéficier de recommandations sanitaires, notamment sur les vaccinations. Consulter éventuellement son dentiste avant le départ.

Constituer sa pharmacie personnelle en conséquence et n'emporter dans ses bagages que les médicaments strictement nécessaires ; ne jamais consommer de médicaments achetés dans la rue (risque de contrefaçons). Les médicaments doivent être dans leur emballage d'origine avec les étiquettes originales, accompagnés d'une ordonnance portant le nom des médicaments en dénomination commune internationale (DCI). Il est indispensable de vérifier que les médicaments concernés sont autorisés dans le pays visité : pour plus d'informations, consulter la fiche Informations pratiques.

Vaccinations

Les vaccins recommandés en France sont également indispensables lors d'un séjour à l'étranger : les maladies qu'ils préviennent circulent partout dans le monde, parfois même plus fréquemment qu'en France. Avant tout départ, le voyageur (adulte et enfant) doit donc d'abord s'assurer d'être à jour du calendrier vaccinal français, en particulier des vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche mais aussi contre la rougeole. Le carnet de vaccination peut être demandé à l'arrivée de certains pays.

Des vaccinations complémentaires peuvent être nécessaires :

- **Hépatite A** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Fièvre typhoïde** : en fonction des conditions et de la durée de séjour ;
- **Hépatite B** : en cas de séjours fréquents ou prolongés ;
- **Encéphalite à tiques** : en fonction des conditions de séjour.

Il est donc conseillé de consulter son médecin traitant ou un centre de vaccinations internationales (médecine des voyages) suffisamment de temps avant le voyage.

Risques sanitaires

Maladies transmises par les moustiques

Fièvre du Nil occidental (West Nile Virus)

La fièvre du Nil occidental (West Nile Virus) est une maladie des oiseaux transmise à l'humain par l'intermédiaire de piqûres de moustiques infectés.

La maladie est souvent asymptomatique ou bénigne (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, frissons, éruption cutanée) mais dans de rares cas, des complications de type neurologique peuvent survenir (méningite, encéphalite) et entraîner des séquelles voire le décès.

Il n'existe pas de vaccin contre cette maladie pour les humains, la prévention repose uniquement sur la protection contre les piqûres de moustiques.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur et le site du ministère de la Santé.

La transmission par les moustiques de la « fièvre du Nil » est possible.

Autres maladies

Encéphalite à tiques

L'encéphalite à tique (TBE) est une maladie virale transmise par la morsure de tiques infestées, surtout au printemps et en été. La consommation de lait cru ou de produits laitiers contaminés est aussi un mode de transmission bien que plus rare.

Les symptômes se présentent généralement en deux phases : d'abord un syndrome grippal associant fièvre, fatigue et courbatures puis des troubles neurologiques graves tels que méningite ou encéphalite (maux de tête, paralysie et confusion).

Il n'existe pas de traitement et la prise en charge est uniquement symptomatique. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de tiques et la vaccination en cas de séjour en zone rurale ou boisée. Il est recommandé de se renseigner avant son départ auprès de son médecin

traitant ou d'un centre de vaccinations internationales.

Pour plus d'informations, consulter le site Santé Publique France et le site du ministère de la Santé.

Maladie de Lyme

La maladie ou borreliose de Lyme est une infection due à une *Borrelia*, bactérie transmise par piqure de tique. Toutes les tiques ne sont pas porteuses et d'autres espèces de bactéries peuvent aussi être transmises. L'habitat naturel des tiques comprend les herbes hautes des prairies, les régions boisées et humides, mais aussi les jardins. L'infection est souvent asymptomatique mais elle peut parfois provoquer une maladie invalidante comprenant une atteinte cutanée, puis articulaire et neurologique. Le traitement repose sur des antibiotiques adaptés qui sont d'autant plus efficaces qu'ils sont débutés précocement. La prévention repose sur la protection contre les piqûres de tiques et sur l'examen rigoureux de la peau du corps et du cuir chevelu après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt. Il est recommandé de consulter un médecin en cas d'apparition d'une éruption cutanée au pourtour d'une piqure de tique.

Pour plus d'informations, consulter les sites du ministère de la Santé : protection contre les tiques, maladie de Lyme et de l'Institut Pasteur.

Fièvre typhoïde

La fièvre typhoïde est une maladie infectieuse causée par des bactéries présentes dans l'eau ayant subi une contamination fécale d'origine humaine, en général dans des zones où l'hygiène est précaire. L'infection résulte le plus souvent, de l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés ou d'une transmission directe de personne-à-personne. Les symptômes surviennent en moyenne 3 semaines après la contamination et associent : une fièvre continue, des maux de tête, une perte d'appétit, des douleurs abdominales avec diarrhée ou constipation, une grande fatigue et parfois une éruption cutanée. Dans les formes plus graves, la fièvre typhoïde peut être fatale en l'absence de traitement.

Les mesures de prévention reposent sur les règles élémentaires d'hygiène générale vis-à-vis de l'eau, des aliments et du lavage des mains ainsi que sur la vaccination.

Pour plus d'informations, consulter le site de l'Institut Pasteur.

Rage

La rage est une maladie virale mortelle affectant le système nerveux et présent dans la salive des animaux infectés, tels que chiens, chats, chauves-souris et autres mammifères sauvages. Le virus se transmet par morsure, griffure ou contact de la salive avec une peau lésée ou une muqueuse. L'évolution est rapide avec l'apparition de fièvre, maux de tête, anxiété puis de troubles neurologiques (coma). La rage est presque toujours mortelle une fois les symptômes déclarés. Il est recommandé d'éviter tout contact avec des animaux suspects domestiques ou sauvages. La vaccination préventive contre la rage avant un séjour en zone exposée peut être indiquée en fonction du type de voyage et en particulier chez les jeunes enfants dès qu'ils marchent. Il est conseillé de demander conseil à un médecin ou à un centre de vaccinations internationales.

En cas d'exposition à risque, consulter immédiatement un médecin même si la vaccination est bien à jour.

Pour plus d'informations, consulter la rubrique risques sanitaires et le site de l'Institut Pasteur.

Pollution atmosphérique

La Serbie et plus particulièrement Belgrade connaît des pics de pollution en période hivernale pouvant aller au-delà d'un index de qualité de l'air de 200 µg / m³, due à la présence massive dans l'air de microparticules de type PM 2.5.

Les particules et les polluants présents dans l'air peuvent être la cause d'inflammation des voies respiratoires, de diminution des capacités respiratoires entraînant des irritations, des difficultés, voire des douleurs respiratoires. L'air pollué peut également entraîner des irritations des yeux et interagir avec le système immunitaire.

Certaines catégories de personnes sont particulièrement sensibles à la pollution de l'air : il s'agit des **personnes âgées, des enfants, des femmes enceintes ainsi que de toute personne souffrant de maladies chroniques** telles que : asthme, bronchite chronique, emphysème ou insuffisance cardiaque. Pour les personnes présentant ces facteurs de risque médicaux, il est conseillé de se renseigner avant le départ sur la qualité de l'air et de différer au besoin leur voyage.

En cas de pic de pollution, il est donc recommandé :

- d'éviter l'exposition à l'air extérieur ;
- de réduire toute activité physique ;
- de garder les fenêtres et les portes fermées ;
- de consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Le port de masque filtrant de type N95 ou FFP2 à l'extérieur et l'usage de purificateur d'air à l'intérieur permettent de s'en protéger en partie.

Pendant le séjour

Mesures générales de prévention des piqûres de moustiques

- Porter des vêtements longs et couvrants ;
- Appliquer des produits répulsifs cutanés sur les zones découvertes du corps ;
- Protéger son logement (moustiquaires imprégnées d'insecticide, diffuseurs électriques, serpentins à l'extérieur, climatisation, etc.) ;
- Détruire les sites potentiels de reproduction des moustiques (récipients d'eau stagnante comme les soucoupes sous les pots de fleurs, les gouttières, les pneus, etc.).

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé et le site de l'Assurance Maladie.

Prévention contre les piqûres de tiques

La prévention contre les autres infections transmises par les tiques inclut :

- le port de vêtements couvrants et clairs, serrés au cou, aux poignets et aux chevilles ;
- l'application de répulsifs cutanés sur les parties découvertes ;
- la recherche impérative de la présence de tiques sur le corps, afin de les ôter très rapidement, après toute promenade en milieu rural et particulièrement en forêt dans les régions infestées.

Plus d'informations sur le site de l'Assurance maladie.

Mesures de prévention des contaminations digestives

- Se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou des solutions de lavage hydroalcooliques, surtout avant et après les repas et le passage aux toilettes ;
- Veiller à la qualité des aliments et surtout à leur bonne cuisson ;
- Éviter la consommation de produits alimentaires (poisson, viande, volaille, lait) crus ou peu cuits ;
- Peler les fruits et légumes ou les laver soigneusement (à l'eau saine) ;
- Éviter les crudités, coquillages, plats réchauffés et buffets froids ;
- Ne boire que de l'eau ou des boissons encapsulées ou de l'eau rendue potable (filtration, ébullition ou à défaut produit désinfectant) ;
- Éviter les glaçons et glaces, ainsi que la consommation de jus de fruits frais, de légumes crus et de fruits non pelés ;
- Ne consommer le lait que pasteurisé ou bouilli.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il est recommandé d'éviter les comportements sexuels à risque et de prendre toutes les précautions d'usage. En cas d'exposition à un risque, il est recommandé de consulter au plus tôt un professionnel de santé.

Pour plus d'informations, consulter le site du ministère en charge de la Santé.

Informations utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Transport

Infrastructure routière

Le réseau autoroutier (entre la frontière croato-serbe et Niš et entre Belgrade et la frontière hongroise) est de bonne qualité. Les péages peuvent être réglés en dinars serbes, en euros ou par carte bancaire. Le réseau routier est souvent médiocre hors des principaux axes.

La plus grande prudence est recommandée sur les routes. Les conditions de circulation peuvent être dangereuses, notamment la nuit et en hiver.

Les tronçons d'autoroute en travaux doivent faire l'objet d'une prudence particulière. Il n'est pas rare que des automobilistes arrivant en sens inverse doublent à contresens, s'attendant à ce que l'automobiliste en face roule sur la voie d'arrêt d'urgence, sur laquelle il faut donc être prêt à se rabattre à tout moment.

Les contrôles de vitesse sont fréquents. En cas de contravention, l'amende doit être réglée dans un délai de 8 jours. L'agent verbalisateur n'est pas autorisé à encaisser de l'argent.

Tout incident entraînant un préjudice physique important pourra être signalé à la section consulaire de l'ambassade de France à Belgrade.

En cas d'accident, il est recommandé d'appeler le poste de police le plus proche afin de faire établir un constat. L'assurance au tiers est obligatoire mais les litiges avec les compagnies d'assurance locales sont fréquents. Il est recommandé de souscrire un contrat d'assistance spécifique (passagers, véhicule, assistance juridique).

Permis de conduire

Le permis de conduire national français est reconnu en Serbie. Il doit toutefois être échangé dans les 6 mois à compter de l'arrivée même si les autorités serbes font régulièrement preuve de souplesse à ce niveau.

Assurance

La carte internationale d'assurance automobile (carte verte) est valable en Serbie et couvre au tiers. Pour une assurance « tous risques », il est conseillé de vérifier auprès de son assureur que la couverture proposée s'étend à la Serbie.

Taxis

Belgrade compte de très nombreux taxis, mais seuls ceux qui sont affiliés à une compagnie offrent des garanties. Il est recommandé de se méfier, notamment à l'aéroport, des taxis "libres" qui pratiquent des tarifs exorbitants (dans le doute, il est préférable de négocier ou se faire préciser le tarif avant le départ). Pour les voyageurs arrivant à l'aéroport de Belgrade, il est recommandé de payer le taxi dans la salle des bagages (le tarif pour rejoindre le centre-ville est d'environ 35 euros). Attention, il est impératif de se renseigner auprès de la personne à l'intérieur de la guérite, toutes les personnes à l'extérieur vous orienteront vers des taxis clandestins. Un talon vous sera remis avec le tarif en fonction de la zone de la ville où vous vous rendez, il sera à remettre au chauffeur des taxis stationnés immédiatement à l'extérieur.

Les compagnies les plus présentes sont :

- Beotaxi - Tél. : 19700
- Beogradski Taxi - Tél. : 19801
- Naxis Taxi – Tél : 19804
- Pink Taxi - Tél. : 19803
- Lux Taxi - Tél. : 3033123
- Žuti Taxi - Tél. : 19802

Transports en commun

Le maillage des transports publics est assez dense dans les villes, notamment dans la capitale où s'articulent bus, tramway, trolleys...

A Belgrade, le transport public est gratuit.

Réseau de bus

Le réseau d'autocars est très dense et couvre toutes les destinations du pays, les pays voisins, ainsi que la France. Ce système bon marché est très populaire et assez ponctuel. Le confort des véhicules est cependant très inégal.

Gare routière de Belgrade Železni?ka 4 Antifasistice Borbe 46-48 Novi Beograd (la gare routière a été réinstallée de l'autre côté de la Save).

Gare routière de Belgrade Železni?ka 4 - 11000 Beograd

Tél. : +381 11 2627146 (trafic national) et +381 11 2636299 (trafic international)

Réseau ferroviaire

Le transport ferroviaire est vétuste et lent. Les retards, souvent de plusieurs heures, sont coutumiers. Belgrade est reliée par les lignes internationales en provenance de Ljubljana, Zagreb, Budapest, Sofia, Bucarest et Skopje (les lignes internationales étant les plus ponctuelles).

Des trains relient de nuit comme de jour la Serbie et le Monténégro. Certains trains permettent d'embarquer sa voiture (notamment entre

Belgrade et Bar - littoral monténégrin).

Transport aérien

Deux vols directs assurent quotidiennement (en temps normal) la liaison depuis Paris-CDG. Plusieurs vols par semaine sont également assurés entre Paris-Orly , Beauvais, ainsi qu'avec Nice, Lyon et Mulhouse.

Durant la saison estivale, des liaisons aériennes sont prévues entre Belgrade et Lyon, ainsi qu'avec Marseille.

Tél. info aéroport Belgrade - Nikola Tesla : +381 11 2094444

3 lignes de bus circulent entre Belgrade et l'aéroport Nikola Tesla :

- Ligne Minibus A1 Rond-point Slavija – Aéroport et vice versa (durée du trajet 30 min)
- Ligne de bus 72 Zeleni Venac – Aéroport et vice-versa (duré du trajet 30-40 min)
- Ligne de bus 607 Surcin-Aéroport et vice –versa (durée du trajet 30 min)

Législation locale

Alcool au volant

La conduite en état d'ivresse n'est pas tolérée pour les chauffeurs professionnels. Le taux d'alcoolémie autorisé pour les particuliers est de 0,5 g/l.

Stupéfiants

La consommation de drogues « douces » comme « dures » est interdite et punie de peines d'emprisonnement sévères et/ou de lourdes amendes.

Us et coutumes

Monnaie

Le dinar serbe est la monnaie légale, seule acceptée en paiement des transactions commerciales. Le change s'effectue très facilement dans les nombreux bureaux de change (en serbe : menja?nica). Les cartes Visa, Eurocard et Mastercard sont acceptées dans un nombre croissant d'établissements à Belgrade. Les distributeurs de billets de banque sont assez nombreux et acceptent en général toutes les cartes de crédit internationales (VISA, Maestro, Mastercard...(commission relativement importante à prévoir). Quelques banques offrent la possibilité de retirer des espèces en euros dans certains de leurs distributeurs (Raiffeisen, OTP, ProCredit...).

Avertissement aux binationaux

Les jeunes gens binationaux franco-serbes sont invités à vérifier s'ils sont en règle avec leurs obligations au titre du service national en Serbie. Il leur est recommandé d'apporter avec eux la preuve qu'ils ont participé en France à la Journée d'appel de préparation à la défense.

Informations pratiques

Consultez l'ensemble des fiches pratiques.

Voyages d'affaires

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Visa d'affaires

Les hommes d'affaires français sont dispensés de visa pour les séjours de moins de 90 jours par période de 6 mois en Serbie.

Lorsque le séjour est plus long, les hommes d'affaires français doivent se présenter dans les 48 heures suivant leur entrée sur le territoire serbe au commissariat de police (bureau des étrangers) de leur lieu d'hébergement ou de mission.

Contrairement aux diplomates, aucun visa initial n'est requis pour les longs séjours, la présentation du tampon d'entrée suffit. Ce tampon est en revanche nécessaire pour pouvoir prétendre à un long séjour : il faut donc pénétrer dans le pays avec un passeport et non sa seule carte d'identité.

Données économiques

Consulter la fiche repères économiques Serbie.

Contacts utiles

Service économique

Les Services économiques auprès des ambassades sont des **services extérieurs de la Direction générale du Trésor**. Ils ont pour missions l'analyse et la veille économique et financière, sur une base macroéconomique, l'animation des relations économiques, financières et commerciales bilatérales avec les pays de leur compétence, et le soutien public au développement international des entreprises.

Service économique de Belgrade

Zmaj Jovina 11, 11000 Belgrade (Serbie)

Tél. : +381 11 302 3620

Télécopie : +381 11 302 3621

Courriel

Site internet

CCEF

Les Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF) forment un **réseau actif de plus de 4 500 femmes et hommes d'entreprise et experts de l'international** au service du développement de la France depuis plus de 120 ans. Présents dans toutes les régions de France et dans plus de **150 pays**. Les conseillers du Commerce extérieur de la France (CCE) mettent bénévolement leur expérience au service du développement de la France. Ils exercent au quotidien des actions concrètes en partenariat avec les acteurs publics et privés ayant un rôle dans la promotion et l'appui à l'internationalisation des entreprises françaises.

Présidente de section : Mme Nathalie Rogon (Advans Group)

Site internet : Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France

Chambre de commerce et d'industrie France-Serbie (CCIFS)

Adresse : Svetogorska 7L, 11000 Belgrade

Tél : +381 11 4511 166

Courriel

Site internet

Atout France

Site internet

Attachés douaniers

L'attaché douanier près l'ambassade de France en Serbie

Contact : belgrade.dgddi@douane.finances.gouv.fr

Téléphone : 00 381 11 302 36 90

Fax : 00 381 11 302 36 96

Zone de compétence : Bulgarie, Roumanie, Grèce, Chypre, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Monténégro, Kosovo, Albanie, Macédoine.

FMI

- Bureau du représentant résident du FMI en Serbie
- La Serbie et le FMI

Contacts utiles

Date de mise à jour le : 15 avril 2026 Information toujours valable à la date du jour

Retrouvez dans cette rubrique des informations de contact relatives aux administrations, services et organismes locaux.

Numéros utiles

- Police : 192
- Pompiers : 193
- Ambulances : 194
- Hôpitaux et pharmacies de garde : 9812

Pharmacies ouvertes 0-24 h

- Prvi Maj - Kralja Milana 9 - Belgrade, Tél. : +381 11 324 13 49
- Sveti Sava - Nemanjina 2 - Belgrade, Tél. : +381 11 664 31 70

Les pharmacies des principaux centres commerciaux sont ouvertes jusqu'à 22h00 y compris le dimanche.

Urgences

- Belgrade : Urgentni Centar, Pasterova 2, Tél. : +381 11 361 84 44
- Niš : Service des urgences, Tél. : +381 18 529 000
- Novi Sad : Service des urgences, Tél. : +381 21 633 36 69
- Conseils médicaux, Tél. : +381 11 361 50 08 ou 361.50.01

- Médecin référent de l'ambassade de France : Dr Nevenka Raketec (anglophone) – Rajka Mitica 28 (Banjicki Venac) 11000 Belgrade, Tél : +381 11 367 48 14 / dr.raketec@gmail.com / dr-raketec.rs

Cliniques privées à Belgrade

Le service public de santé étant souvent surchargé, le recours aux services de cliniques privées peut s'imposer dans certaines circonstances :

- Belmedic (plusieurs adresses sur Belgrade) : Kneginje Zorke 7 / Koste Jovanovica 87 / Viktora Igoa 1 / Palmira Toljatija 1, Tél : +381 11 309 1000
- Medikom Poliklinika Branicevska 12a, Tél : +381 11 34 43 781, +381 11 30 89 187 ou 381 65 344 37 81
- Medigroup : Milutina Milankovica 3 – Novi Beograd (ouvert 24h/24)
- Euromedik : Višegradska 20, Belgrade, Tel : +381 112660-000

Autres numéros

- Horloge parlante : 195
- Service des télégrammes : 1961
- Météo : 9823
- Automobile Club de Serbie : dépannage autoroute, infos trafic, etc... : 1987
- Renseignements téléphoniques - annuaire : 11811
- Renseignements divers : 19812
- Informations internationales : 19011
- Pompes funèbres : +381 11 207 13 33

Liens Internet

- Site du gouvernement
- Ville de Belgrade
- Ville de Nis
- Ville de Novi Sad
- Office du tourisme

Annuaire des représentations serbes en France

[Voir la liste](#)

Ambassade de France en Serbie

Publié le : 20 juin 2025

Coordonnées

Ulica Pariska n° 11
11000 Belgrade
Serbie

44.819023719943, 20.451920754827

+381 114300322

Liens utiles

[Ambassade de France en Serbie](#)

Facebook 

X 

Accès ACCEO (personnes sourdes / malentendantes) : <https://app.acce-o.fr/client/service-france-consulaire>

Courriel : fslt.belgrade-amba@diplomatie.gouv.fr

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.